

adopté

le 7 avril 1977

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

PROJET DE LOI

autorisant la ratification de la Convention sur la loi applicable à la responsabilité du fait des produits, faite à La Haye le 2 octobre 1973.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (5° législ.) : 2521, 2650 et in-8° 604.

Sénat : 174 et 229 (1976-1977).

Article unique.

Est autorisée la ratification de la Convention de la Conférence de La Haye de droit international privé sur la loi applicable à la responsabilité du fait des produits, faite à La Haye le 2 octobre 1973, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 7 avril 1977.

Le Président,

Signé : Alain POHER.

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 174 (1976-1977), Sénat.